

## Vue d'ensemble des transformations d'AMG Sun Life

Une AMG Sun Life T10 peut être transformée en une AMG Sun Life T75 au plus tard à l'anniversaire du contrat qui suit le 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne assurée ou à son anniversaire de naissance le plus proche. Le tableau ci-dessous présente les règles de transformation applicables.

Vue d'ensemble des transformations d'AMG	Transformation en AMG Sun Life T75					
	le 11 mars 2005 et le 27 avril 2008	le 28 avril 2008 et le 25 janvier 2009	le 26 janvier 2009 et le 16 septembre 2012	le 17 sept. 2012 et le 1 <sup>er</sup> octobre 2017	le 2 octobre 2017 et le 18 octobre 2021	le 18 octobre 2021 et aujourd'hui
Contrat d'origine : AMG Sun Life T10 dont la proposition est datée du...						
La lésion cérébrale acquise attribuable à un traumatisme externe est-elle couverte?	Non	Non	Seulement si elle fait partie du contrat d'origine		Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	
Les maladies du Groupe 2 sont-elles couvertes?	Oui <sup>1</sup> - 10 %	Oui <sup>1</sup> - 10 %	Oui <sup>2</sup> - 15 %		Oui <sup>2</sup> - 15 %	
La perte d'autonomie est-elle couverte?	Non	Non	Seulement si elle fait partie du contrat d'origine		Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	
L'option de transformation en ASLD peut-elle être ajoutée sans preuves d'assurabilité?	Non	Non	Seulement si elle fait partie du contrat d'origine		Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	
Si le contrat d'origine a déjà fait l'objet d'augmentations au titre de la GAA, les augmentations acquises peuvent-elles être reportées au nouveau contrat?	Oui	Oui	s.o.		s.o.	
Si le contrat n'a pas encore fait l'objet d'augmentations au titre de la GAA, les primes payées pour cette garantie seront-elles remboursées?	Oui	Oui	s.o.		s.o.	
Les montants de RDPD accumulés peuvent-ils être transférés au nouveau contrat?	Oui <sup>3</sup>	Oui	Oui		Oui	
La garantie RDPD peut-elle être ajoutée sans preuves d'assurabilité?	Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	Seulement si elle fait partie du contrat d'origine		Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	
Les montants de RDPR/E accumulés peuvent-ils être transférés au nouveau contrat?	Oui <sup>3</sup>	Oui	Oui		Oui	
Les années de RDPR/E accumulées peuvent-elles être transférées au nouveau contrat?	Seulement pour la garantie RDP de la série 2005	Non	Non		Non	
La garantie RDPR/E peut-elle être ajoutée sans preuves d'assurabilité?	Oui	Oui	Oui		Oui	
Les surprimes et les exclusions sont-elles transférées au nouveau contrat?	Oui	Oui	Oui		Oui	
L'Exonération en cas d'invalidité totale peut-elle être ajoutée sans preuves d'assurabilité?	Seulement si l'Exonération en cas d'invalidité fait partie du contrat d'origine	Seulement si l'Exonération en cas d'invalidité fait partie du contrat d'origine	Seulement si l'Exonération en cas d'invalidité fait partie du contrat d'origine		Seulement si l'Exonération en cas d'invalidité fait partie du contrat d'origine	
L'Exonération protégeant le propriétaire peut-elle être ajoutée sans preuves d'assurabilité?	s.o.	s.o.	s.o.		Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	

## Vue d'ensemble des transformations d'AMG Sun Life

Une AMG Sun Life T10 peut être transformée en une AMG Sun Life T100, pour les contrats établis après le 26 janvier 2009, au plus tard à l'anniversaire du contrat qui suit le 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne assurée ou à son anniversaire de naissance le plus proche. Le tableau ci-dessous présente les règles de transformation applicables.

Vue d'ensemble des transformations d'AMG	Transformation en AMG Sun Life T100					
	le 11 mars 2005 et le 27 avril 2008	le 28 avril 2008 et le 25 janvier 2009	26 janvier 2009 et le 16 septembre 2012	le 17 sept. 2012 et le 1 <sup>er</sup> octobre 2017	le 2 octobre 2017 et le 18 octobre 2021	le 18 octobre 2021 et aujourd'hui
Contrat d'origine : AMG Sun Life T10 dont la proposition est datée du...						
La lésion cérébrale acquise attribuable à un traumatisme externe est-elle couverte?			Seulement si elle fait partie du contrat d'origine		Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	
Les maladies du Groupe 2 sont-elles couvertes?			Oui <sup>2</sup> - 15 %		Oui <sup>2</sup> - 15 %	
La perte d'autonomie est-elle couverte?			Seulement si elle fait partie du contrat d'origine		Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	
L'option de transformation en ASLD peut-elle être ajoutée sans preuves d'assurabilité?			Seulement si elle fait partie du contrat d'origine		Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	
Si le contrat d'origine a déjà fait l'objet d'augmentations au titre de la GAA, les augmentations acquises peuvent-elles être reportées au nouveau contrat?			s.o.		s.o.	
Si le contrat n'a pas encore fait l'objet d'augmentations au titre de la GAA, les primes payées pour cette garantie seront-elles remboursées?			s.o.		s.o.	
Les montants de RDPD accumulés peuvent-ils être transférés au nouveau contrat?	Le tarif des contrats établis avant le 26 janvier 2009 était déterminé en fonction d'une transformation en T75 uniquement. La transformation en T100 n'est pas autorisée.	Le tarif des contrats établis avant le 26 janvier 2009 était déterminé en fonction d'une transformation en T75 uniquement. La transformation en T100 n'est pas autorisée.	Oui		Oui	
La garantie RDPD peut-elle être ajoutée sans preuves d'assurabilité?			Seulement si elle fait partie du contrat d'origine		Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	
Les montants de RDPR/E accumulés peuvent-ils être transférés au nouveau contrat?			Oui		Oui	
Les années de RDPR/E accumulées peuvent-elles être transférées au nouveau contrat?			Non		Non	
La garantie RDPR/E peut-elle être ajoutée sans preuves d'assurabilité?			Oui		Oui	
Les surprimes et les exclusions sont-elles transférées au nouveau contrat?			Oui		Oui	
L'Exonération en cas d'invalidité totale peut-elle être ajoutée sans preuves d'assurabilité?			Seulement si l'Exonération en cas d'invalidité fait partie du contrat d'origine		Seulement si l'Exonération en cas d'invalidité fait partie du contrat d'origine	
L'Exonération protégeant le propriétaire peut-elle être ajoutée sans preuves d'assurabilité?			s.o.		Seulement si elle fait partie du contrat d'origine	

suite à la page suivante >

**Nota :** Les renseignements fournis ci-dessus supposent qu'aucune preuve d'assurabilité n'est présentée. Si des preuves d'assurabilité sont présentées, d'autres garanties pourraient être ajoutées au contrat.

- Si le contrat d'origine comporte une garantie RDPR/E de la série 2005, il n'est pas transformable en T75 15 primes.
- Oui<sup>1</sup> = Si le contrat d'origine a fait l'objet d'un règlement pour une maladie du Groupe 2, le capital nominal transformé est réduit du montant de la prestation partielle versée et une exclusion est ajoutée pour cette maladie. Le montant de la prestation partielle payable au titre du nouveau contrat est plafonné à 50 000 \$ par maladie du Groupe 2.
- Oui<sup>2</sup> = Idem à la note Oui<sup>1</sup>, mais le montant de la prestation partielle versée n'est pas déduit du capital nominal transformé.
- Oui<sup>3</sup> = La garantie RDP transférée au nouveau contrat correspond au montant accumulé déduit de toute prestation partielle versée.

**Notre appui. Votre croissance.**

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur de ces produits et est membre du groupe Sun Life.  
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2021. 820-5139-11-21

